

Communiqué de presse

Montreuil, le 6 octobre 2022

Le Conseil d'administration de l'Urssaf Caisse nationale émet une prise d'acte majoritaire sur le PLFSS 2023

Ce jeudi 6 octobre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 a été examiné par le Conseil d'administration de l'Urssaf Caisse nationale. Le Conseil d'administration a émis majoritairement une prise d'acte sur ce texte :

- 20 prises d'acte (délégations CTD, U2P, MEDEF, CPME, FNAE ainsi que Madame DEBRUYNE et Messieurs MAINI et SANS, personnes qualifiées),
- 7 votes défavorables (délégations FO, CGT, CFE/CGC),
- 2 votes pour (délégation CFTC).

Contact presse : contact.presse@acoss.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,35 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 595,5 milliards d'euros encaissés auprès de 10,68 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.